

Séance du Conseil Départemental

Conférence de presse de Madame la Présidente

Lundi 27 octobre 2025 – Conseil Départemental –

Ce dossier de presse contient :

- L'ordre du jour de la séance plénière.
- Le discours introductif de la Présidente du Conseil Département de l'Ariège.
- Décision Modificative n°3 de l'exercice 2025.
- Focus sur : la dotation de fonctionnement des collèges, la politique jeunesse pour l'Ariège.

Ordre du jour de la séance

N°	DESIGNATION	RAPPORTEUR
<u>INFORMATION A L'ASSEMBLEE</u>		
1	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 23 JUIN 2025	Christine TEQUI
2	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 7 JUILLET 2025	Christine TEQUI
3	INFORMATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ACTES PRIS EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR ATTRIBUEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	Véronique RUMEAU
<u>RAPPORTS A L'ASSEMBLEE</u>		
4	RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU 27 JUIN 2025 PORTANT SUR LA GESTION 2022-2025 DES COMPTES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE	Véronique RUMEAU
5	RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU 5 SEPTEMBRE 2025 PORTANT SUR LA SITUATION FINANCIERE 2022-2025 DES 13 DEPARTEMENTS DE LA REGION OCCITANIE	Jean-Paul FERRE
6	CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS SESTA 2026	Raymond BERDOU
7	APPROBATION DE LA CHARTE 2025-2040 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRENEES ARIÉGEISES.	Jean-Paul FERRE
8	POLITIQUE DE SURVEILLANCE DU RÉSEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	Alain NAUDY
9	POLITIQUE JEUNESSE : UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'ARIEGE	Fabien GUICHOU
10	TARIFICATION 2026 DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DES COLLEGES PUBLICS	Monique BORDES
11	FORFAIT EXTERNAT COLLEGES PRIVES -PART PERSONNEL ET PART MATERIEL 2026	Monique BORDES
12	DOTATION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2026	Monique BORDES

N°	DESIGNATION	RAPPORTEUR
13	DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL	Véronique RUMEAU
14	DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU PROGRAMME EUROPEEN ET PDI	Michel PICHAN
15	DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU RESEAU DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT	Marc SANCHEZ
16	DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME	Jean-Paul FERRE
17	DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE ENERGIES	Jean-Paul FERRE
18	DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME UNIQUE	Alain NAUDY
19	DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ECO GOLF DEPARTEMENTAL	Martine ESTEBAN
20	COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS : MODIFICATIONS	Christine TEQUI
21	CREATIONS, TRANSFORMATIONS, ADAPTATIONS DE POSTES	Véronique RUMEAU
22	MISES À DISPOSITION	Véronique RUMEAU
23	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : EVOLUTION DES MODALITES RELATIVES À LA MUTUELLE SANTE	Véronique RUMEAU
24	MISE EN PLACE D'ASTREINTES CONCERNANT LE DIRECTEUR DU SESTA	Véronique RUMEAU
25	ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF À LA MISE EN PLACE D'ASTREINTES AU SEIN DU SESTA	Raymond BERDOU

INTRODUCTION SÉANCE PLÉNIÈRE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2025

INTERVENTION DE MADAME LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mesdames, Messieurs,

Merci de votre présence sur cette avant dernière séance ordinaire de l'année 2025. Une séance du **mois d'octobre traditionnellement réservée aux derniers ajustements pour l'exécution de notre budget 2025**. En principe, si nous avons fait du bon travail et de bonnes prévisions, ces ajustements devraient être peu importants. Tel sera le cas cette année comme vous pourrez en juger dans un instant.

Avant de formuler quelques remarques sur les points inscrits à l'ordre du jour aujourd'hui, et en particulier sur ces nouvelles Décisions Modificatives précisément, **je voudrais évoquer rapidement le contexte politique et institutionnel national.**

Rapidement, car je ne voudrais pas **trop donner d'importance au spectacle qui nous est offert depuis de trop nombreux mois et qui serait seulement cocasse s'il ne contribuait pas à déconsidérer notre pays aux yeux du monde.**

Il y a tellement de « lignes rouges » fixées par ce Parlement immature que plus rien ne semble possible pour un pays en panne et à l'arrêt. A tel point que la parenthèse, peut-être éphémère, ouverte il y a une dizaine de jours, peut être perçue comme un répit bien venu dans cette période chaotique. Espérons qu'elle puisse durer encore un peu, donnant ainsi du temps à celles et ceux qui voudraient travailler, à préparer une vraie alternative pour sortir de cette situation en 2027.

C'est vraiment ce scénario qu'il faut souhaiter, pas celui du pire, né de la précipitation et d'un grand désordre.

Pour notre part, nous nous astreindrons, dans notre rôle modeste, à donner l'exemple, notamment au cours de cette séance.

Nous aurons, en particulier, à prendre connaissance de deux rapports présentés par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie :

- Le premier porte sur la gestion 2022-2025 des comptes de notre Assemblée.
- Le second porte sur la situation financière 2022-2025 des treize départements de la Région Occitanie

Que dire de ces rapports sans vouloir anticiper les échanges que nous pourrions avoir dans un instant ? **Qu'ils corroborent ce que nous savons tous déjà, c'est-à-dire que le travail que nous réalisons ensemble, depuis le début de notre mandat, s'inscrit dans une tradition : être au service des ariégeoises et des ariégeois, leur offrir la meilleure qualité de service public tout en préservant nos équilibres financiers pour continuer à investir.**

Je crois que nous arrivons assez bien à cela. Je préciserai aussi, pour être tout à fait honnête, que certaines mesures nous ont aidés par le passé (majoration de la DGF par le Gouvernement Ayrault, création d'un fonds de péréquation des DMTO à l'initiative de l'ADF), mais que nous avons également su prendre les bonnes décisions (comme par exemple l'appel à projet pour la recentralisation du RSA).

Fidèles à nos habitudes, à nos origines, nous sommes économes quand il est possible de l'être sans mettre en cause la qualité des services attendus par nos populations.

C'est, je crois, le résumé de ce que traduisent les deux rapports qui vous sont soumis.

Parmi les autres rapports portés à votre examen cet après-midi, je voudrais évoquer celui concernant la **dotation annuelle de fonctionnement des collèges publics** pour l'exercice 2026. **L'évolution de cette dotation était une réelle préoccupation lors de la préparation du budget 2025.** Rappelez-vous ! L'explosion des dépenses énergétiques, l'inflation sur tous les postes de charges courantes et le manque de maîtrise des comptes par de trop nombreux établissements constituaient une vraie source d'inquiétude.

Nous avons travaillé avec les administrations des collèges, notamment pour l'accès à l'énergie. Nous avons eu des exigences sur la qualité comptable, parfois en réclamant une évolution en termes véhéments.

Mais le résultat est positif, il est le fruit du travail de tous, et j'en remercie nos services et les administrations des collèges. Cette situation nous a permis de redonner des moyens pour la partie éducative, eu égard aux économies réalisées sur la partie fonctionnelle, un peu à l'image de la prime « éco-responsable » pour nos agents. Cette façon de faire peut s'avérer très vertueuse.

Je ne m'attarderai pas longtemps sur la dernière Décision Modificative du budget principal qui vous sera présentée avec plus de détails par notre collègue Véronique Rumeau. Je retiendrai simplement, comme vous certainement, à la présentation du rapport :

- D'une part, que **nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement**, comme je viens de le dire pour la dotation aux collèges, **mais aussi nos dépenses d'investissement** qui ne sont perturbées que par quelques légers et légitimes décalages.
- D'autre part, que **nos recettes sont un peu meilleures que prévues** grâce à une légère reprise des DMTO et à une recette exceptionnelle.

Nous devrions donc **équilibrer notre Compte Administratif 2025**, à quelques dizaines de milliers d'euros près. C'est à la fois une **bonne nouvelle** mais qui témoigne aussi de l'extrême **fragilité de nos comptes, justifiant l'attention constante que nous y portons.**

Nous examinerons enfin un rapport concernant **les politiques jeunesse du Département**. Je voudrais rappeler ici le premier travail réalisé par le CESEA, désormais présidé par notre amie Claude Roques et animé par Carine Obin et Mathilde Castillon. Il s'agit d'un rapport consacré précisément à la jeunesse ariégeoise.

Le travail réalisé était remarquable, associant de nombreux jeunes au cours de multiples réunions. Il est temps de se saisir de ces données qui donnent le pouls de notre jeunesse, de ses attentes, de ses aspirations et de ses difficultés.

Nous devons adapter nos politiques publiques, dans nos domaines de compétences, en tenant compte de ces informations. Le service public doit s'adapter lui aussi. Rien n'est figé. Rien n'est définitif, au **contraire tout est en mouvement et le Département doit suivre ces évolutions en adaptant en permanence ses actions.**

Il avait été demandé au CESEA, après l'accomplissement de leur première mission, **d'engager une réflexion sur notre patrimoine archéologique**, sa mise en valeur et même sa valorisation en matière d'économie touristique. Le CESEA a beaucoup travaillé. J'y reviendrai à la fin de mon propos.

Pour l'instant, je voudrais également saluer l'énorme travail réalisé par celles et ceux qui ont **contribué à organiser les dernières rencontres du Parlement Avenir Montagne.**

Le succès ne tient pas seulement au nombre de délégations étrangères présentes. Il est surtout lié à **la qualité des échanges et aux émotions que certains moments ont fait naître.**

Pour tous ces pays représentés, l'Italie, l'Espagne, la Catalogne, l'Andorre, la Slovénie, la Roumanie, la Suède, la Norvège, mais aussi pour nos territoires nationaux présents, confrontés à la dure réalité de la cohabitation, **découvrir que d'autres territoires partagent les mêmes difficultés a constitué un vrai réconfort.**

Je ne doutais pas un instant qu'il en serait ainsi. Au retour de la délégation technique du Département de l'Ariège que nous avons envoyée en Italie en 2023, j'avais constaté que leur première remarque qui m'était rapportée consistait à me dire : « nous ne sommes pas les seuls, ils ont les mêmes problèmes que nous ».

Ces rencontres des 22 et 23 octobre ont confirmé ce besoin et ce constat, et cela quel que soit le niveau ou l'ancienneté de la présence de ces grands prédateurs dans chaque pays.

Nous avons pu aussi échanger sur la politique de réintroduction de chacun de nos pays et du zèle que met chaque Etat, en particulier la France, non seulement à intégrer les dispositions européennes mais aussi à les durcir à l'excès.

Nous avons pu nous accorder sur une charte commune permettant de solliciter l'Europe sur un allègement du classement de cette espèce dont la dangerosité est avérée.

Mais beaucoup de travail reste à faire, même si ces premières rencontres sont un succès.

Chez nous, chaque jour nous rapproche d'un premier drame. C'est difficile de dire cela et en même temps de se sentir aussi impuissant.

À ceux qui se délectent d'aller en Afrique voir les grands fauves, bien à l'abri dans des véhicules adaptés, accompagnés de guides armés, il faut leur dire qu'en Ariège on demande à des bergères et à des bergers de faire la même chose, mais seuls, à pied, seulement armés d'un bâton...

Saluons le courage de ces femmes et de ces hommes qui travaillent dans des conditions désormais périlleuses pour leurs vies. Et travaillons sans relâche pour que les choses bougent avant que ne se produise l'irréparable.

Après avoir salué le courage de quelques-uns de nos ariégeois, **je voudrais évoquer la situation d'un jeune homme, de 16 ans, originaire de Lézat sur Lèze.**

Ce jeune garçon, membre du Karting Club du Pays d'Olmes, a terminé 4^{ème} en 2023 au Championnat de France Junior Karting. Cette première performance va lui permettre de participer en 2024 au Championnat de France de Formule 4. Plus jeune participant et sans autre expérience, il parviendra à gagner la course du Castellet.

En 2025, avec 5 victoires et 9 podiums, il sera déclaré Champion de France et représentera notre pays au Championnat du Monde de Formule 4. Ce palmarès lui ouvre les portes de la prestigieuse Formule 3. Nous accueillons, et je voudrais qu'il me rejoigne sur cette tribune, Monsieur Alexandre MUNOZ.

Bienvenue à l'Hôtel du Département Cher Alexandre. Nous n'avons pas l'habitude de recevoir un jeune talent dans ta discipline, une discipline que l'on devine terriblement exigeante. Dans la poursuite de ta progression, tu intègres le Pôle France, ce qui t'astreint à quitter ta famille, l'Ariège, pour le Pays de la Loire.

Dans notre dispositif pour aider nos jeunes sportifs, il n'y a pas d'outil adapté à ta situation, simplement une aide de 1 200 euros au titre des sportifs de haut niveau.

Les membres de notre Commission Jeunesse et sport, présidée par notre ami Raymond Berdou, m'ont interpellée sur ta situation personnelle, familiale et sportive.

Nous allons, Cher Alexandre, étudier tout cela, t'accompagner, accompagner tes parents, pour que le courage, le talent et la personnalité exemplaire qui te sont unanimement reconnus, soient récompensés et que cela puisse t'aider à aller au bout de tes ambitions que ton talent légitime. Accepte pour l'instant cette modeste contribution, mais nous allons très vite revenir vers toi. Merci Alexandre, tu mérites de chaleureux applaudissements.

Avant de terminer cette présentation de notre séance, qui ne sera décidément à nulle autre pareille, je voudrais demander à Madame la Présidente du CESEA, Madame Claude Roques, de rejoindre la tribune.

Madame la Présidente va, dans un instant, nous rendre compte du travail de réflexion engagé par le CESEA sur le thème de la Préhistoire. Ces dernières années, nous avons beaucoup fait pour l'attractivité de nos sites médiévaux, en particulier pour ce majestueux Château de Foix.

Prenons conscience que le potentiel de notre Département, dans le domaine de la préhistoire, est encore supérieur. Peut-être même très largement supérieur.

Il y a trente ans, était aménagé le Parc de la Préhistoire, à l'initiative de l'un de mes prédécesseurs, le Président Robert Naudi.

Trente ans se sont écoulés. D'autres sites touristiques ont été créés ailleurs, rendant l'offre toujours plus concurrentielle. Et pourtant, dans les entrailles de notre terre d'Ariège, combien de trésors mériteraient d'être connus, ou tout au moins portés à la connaissance du grand public.

Il y a, dans ce domaine, beaucoup d'atouts pour développer notre attractivité touristique.

C'est cette réflexion qui j'ai sollicitée auprès du CESEA. C'est le fruit de ces réflexions que nous allons partager cet après-midi. Mais, vous savez, nous avons des collaborateurs enthousiastes et passionnés qui font déjà vivre nos sites et notre patrimoine. Ils avaient envie, aujourd'hui, de vous en apporter la preuve, maintenant, devant nous.

Décision Modificative n°3 de l'exercice 2025

CONTEXTE

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement marqué par une **forte incertitude économique et financière**, tant au niveau national que local. La politique de maîtrise des finances publiques engagée par l'État, conjuguée à un contexte inflationniste et à une croissance atone, pèse lourdement sur les équilibres budgétaires des collectivités territoriales. Les départements, en particulier, font face à une tension accrue entre des **ressources qui stagnent ou régressent** et des **charges sociales en constante progression**.

Dans ce cadre, le Département de l'Ariège n'échappe pas aux difficultés, bien qu'il conserve une trajectoire financière encore relativement préservée par rapport à d'autres territoires. Toutefois, les signaux d'alerte se multiplient : les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**, après une chute amorcée en 2023, semblent aujourd'hui se stabiliser à un niveau inférieur, tandis que les incertitudes pèsent sur la **poursuite de l'expérimentation de la renationalisation du RSA**, dont l'éventuelle fin pourrait faire peser à nouveau une lourde charge sur les finances départementales.

Face à ces enjeux, la présente **Décision Modificative n°3** constitue un outil essentiel d'ajustement budgétaire. Elle permet non seulement de tenir compte de l'exécution réelle des recettes et des dépenses à date, mais aussi d'**anticiper les risques à venir** en renforçant les mécanismes de provisionnement. Elle reflète une volonté claire de **pilotage rigoureux**, de **préservation de l'épargne** et de **maintien des capacités d'investissement**, dans un esprit de responsabilité et de solidarité territoriale.

LES OBJECTIFS DE CETTE DÉCISION MODIFICATIVE

- **Calibrer l'exécution budgétaire 2025** en fonctionnement et investissement (dépenses/recettes).
- **Répondre à la Chambre Régionale des Comptes**, en améliorant la concordance entre prévisions budgétaires et exécution réelle.
- **Distinguer clairement les dépenses/recettes pluriannuelles** reportées à 2026.
- **Déterminer le besoin réel d'emprunt** à mobiliser.

CE QU'IL FAUT RETENIR



EN FONCTIONNEMENT :

- **Les dépenses augmentent de + 4,47 M€ :**
 - + 3,9 M€ de **provision pour le RSA** dans l'éventualité où l'expérimentation de renationalisation se terminerait.
 - + 0,8 M€ de **dépenses sociales** dont + 1,5 M€ pour les personnes âgées, + 0,18 M€ pour l'ASE mais aussi - 0,9 M€ APA.
- **Les recettes augmentent de +7,2 M€ avec des mouvements exceptionnels :**
 - + 2 M€ **DMTO locaux** avec la stabilisation du marché immobilier et la hausse du taux voté et applicable depuis avril 2025
 - + 1 M€ **fonds de péréquation DMTO nationaux** calculé sur la base des DMTO de l'année n-1.

- + 2,3 M€ de **recettes** qui viennent financer des dépenses déjà engagées par le Département, notamment le soutien aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et les mesures liées au plan Ségur. Cette somme est en partie renforcée par une reprise sur provision de 900 K€, destinée à compenser l'annulation des titres de créance liés aux successions défailtantes.
- + 1,9 M€ de **redevance** hydroélectrique correspondant à la part Départementale liée aux fins de concession par l'État de ses barrages.

En conclusion : Grâce à ces recettes le Département peut annuler la provision d'équilibre qui était inscrite au budget à hauteur de 5 M€. Après déduction, il reste donc 2,45 M€ de recettes exceptionnelles disponibles.



EN INVESTISSEMENT :

- **Les dépenses** baissent de 3,56 M€ par notamment :
 - - 0,95 M€ de décalage des versements pour la construction de la nouvelle maison de retraite de Tarascon
 - - 0,54 M€ de reports de travaux sur les routes et - 0,65 M€ de reports de travaux sur les voies vertes
 - - 0,6 M€ de subvention d'équilibre pour le THD
 - **+ 0,4 M€ pour travaux collèges**
- **Les recettes** d'investissement s'ajustent à -1,54 M€ :
 - Subventions non encore encaissées : ajustement de - 525 K€ de la Région Occitanie pour sa participation aux cités mixtes et - 816 K€ pont d'Ornolac
 - Subventions déjà encaissées : ajustement + 213 K€ FCTVA, +200 K€ DSID versée par l'État.

Une DM3 plus favorable que prévu grâce à deux événements :

1. **+ 1,9 M€** de recettes hydroélectriques exceptionnelles
2. **+ 3 M€** de DMTO locale et péréquation (stabilisation du marché immobilier)

*Du côté des dépenses, la DM3 ne remet pas en cause les équilibres du budget primitif. Elle traduit au contraire **une bonne maîtrise des charges** et **des ajustements normaux liés au calendrier de réalisation des projets d'investissement**.*

... Et cela permet de :

- Provisionner **près de 2 années** de coûts potentiels du RSA si la renationalisation venait à prendre fin.
- **Ne pas dégrader l'épargne**, donc de **préserver les capacités d'investissement**.

EN CONCLUSION

Le Département de l'Ariège maintient son cap par la maîtrise des dépenses, l'anticipation des risques, la préservation des investissements tout en restant prudent.

Focus sur les rapports

2 M€ DE DOTATION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT POUR LES COLLEGES

Le Département finance le fonctionnement des collèges via le versement d'une dotation destinée à assurer les dépenses de viabilisation, et pour partie, de fonctionnement des collèges. Cette dotation annuelle de fonctionnement se compose des éléments suivants :

>> **Une part viabilisation** calculée sur la consommation d'énergie des trois derniers exercices connus.

>> **Une part fonctionnement** établie selon « l'Unité-élève » et « l'Unité-surface » correspondant aux coûts liés aux installations et équipements immobiliers.

Pour rappel, la dotation moyenne par collégien en Ariège est de **1 475 €** à comparer au national à **1 250 €** par collégien.

- **METHODE DE CALCUL**

Part viabilisation	Part fonctionnement	
Moyenne des exercices 2021-2023	Unité élève 53,85 € majorée de 1,50 pour les élèves SEGPA et ULIS	Unité surface Surface chauffée 1,50 €/m² à 11 €/m² selon la taille des collèges
= Dotation globale de fonctionnement pré-calculée		
- Minorations éventuelles / Fonds De Roulement et part viabilisation		
= Dotation globale versée		

- **LES COLLEGES FACE À LA CRISE ENERGETIQUE**

Depuis 2022, le contexte économique inflationniste a fortement impacté les collèges publics de l'Ariège, notamment sur les charges liées à l'énergie. Face à cette situation, le Département a adapté les modalités de calcul de la dotation annuelle de fonctionnement 2026 afin de mieux répondre aux besoins réels des établissements.

La dotation annuelle de fonctionnement est composée de deux parts principales :

- **La part viabilisation** d'un montant de **1 349 883 €** pour 2026 est en baisse de **5,28 %** par rapport à 2025 grâce aux prévisions ajustées et aux tarifs négociés par le Groupement départemental d'achat énergie.
- **La part fonctionnement**, basée sur l'unité-élève et l'unité-surface s'élève à **707 785 €** pour 2026.

Nouveauté 2026, une dotation complémentaire éco-responsable pour récompenser la sobriété énergétique des établissements

Pour encourager les efforts de sobriété énergétique, une mesure innovante de complément de dotation a été introduite pour 2026. **Ce complément, basé sur les économies réalisées entre 2023 et 2024, s'élève à 45 520 €, portant la part fonctionnement à 753 305 €, soit une hausse de 6,43 % par rapport à la dotation initiale.**

Cette nouvelle mesure illustre la volonté du Département d'accompagner et de soutenir durablement les démarches de sobriété énergétique engagées par les établissements.

EPLE	% économie consommation réalisée sur viabilisation entre 2023/2024*	Montant part fonctionnement calculé pour 2026	Montant complément dotation 2026	Part fonctionnement 2026
Ax	6 %	31 711	1 903	33 614
Foix	8 %	96 384	7 711	104 095
Lavelanet Hugo	2 %	37 081	742	37 623
Lavelanet Pasteur	2 %	35 816	716	36 532
Lézat	18 %	41 378	7 448	48 826
Mas D'Azil	2%	36 816	736	37 552
Mazères	6 %	48 217	2 893	51 110
Mirepoix	2 %	61 087	1 222	62 309
Pamiers Bayle	15 %	61 022	9 153	70 175
Pamiers Rambaud	12 %	54 378	6 525	60 903
St Girons	2 %	80 165	1 603	81 768
Saverdun	8 %	39 536	3 163	42 699
Seix	NC et hausse dépenses	27 362	0	27 362
Tarascon	3 %	38 219	1 147	39 366
Antenne Val de Sos	3 %	18 613	558	19 171
Total		707 785	45 520	753 305

UNE COMMISSION PROSPECTIVE POUR LES JEUNESSES ARIÉGEOISES !

Le Conseil Départemental de l'Ariège réaffirme son engagement en faveur des jeunes avec la création, dès septembre 2025, d'une **commission prospective dédiée aux jeunesses**. Cette initiative s'appuie sur une démarche innovante et participative menée par le Conseil Économique, Social et Environnemental de l'Ariège (CESEA) qui, entre septembre 2023 et mars 2024, a organisé sept ateliers thématiques avec des jeunes de 15 à 25 ans.

Ces ateliers ont permis de recueillir leurs besoins et aspirations autour des thématiques clés que sont la mobilité, le logement, la santé, l'emploi, l'éducation, l'environnement et la citoyenneté.

La commission aura pour mission **d'élaborer une feuille de route ambitieuse pour 2026-2029**, afin de **structurer une politique jeunesse plus transversale, territorialisée et lisible**. Ces travaux permettront également d'alimenter le projet « Ariège 2050 » dont les premiers travaux sont conduits par le CESEA.

Le cabinet « Territoires Citoyens Conseils » accompagnera le Département dans ce processus, en apportant son expertise sur la coordination et la transversalité des actions.

Le Projet Départemental pour des Politiques Éducatives Concertées 2025-2030

En parallèle, le Département actualise son Projet Départemental des politiques éducatives, socle de sa politique éducative depuis 2010, pour la période 2025-2030. Ce projet a été co-construit avec un large réseau de partenaires institutionnels et associatifs.

Quatre grandes orientations ont été définies :

- Renforcer la coopération entre les échelons local, intercommunal et départemental dans une logique de bassin de vie ;
- Valoriser les projets d'éducation populaire et l'engagement associatif ;
- Faciliter les passerelles entre les différents temps et lieux de vie des jeunes ;
- Mettre la parole des jeunes au cœur de la transformation des politiques publiques.

Il repose sur une gouvernance renouvelée, articulée autour d'une assemblée plénière annuelle, d'un comité de coordination opérationnel et de groupes de travail thématiques. Sa signature est prévue au dernier trimestre 2025.

Un engagement fort pour l'avenir des jeunes Ariégeoises et Ariégeois

Le lancement simultané de la commission prospective « Jeunesses » et du Projet Départemental illustre la volonté du Conseil Départemental de l'Ariège de **faire de la jeunesse une priorité politique**. L'objectif est de **construire avec et pour les jeunes** un avenir solidaire, équitable et durable, en adaptant en continu les politiques aux réalités sociales, économiques et territoriales.